

COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 28 Septembre 2021

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 33

L'an deux mille vingt-et-un, le 28 septembre à 19 h 30,

Le Conseil Municipal de la Commune des CLAYES-SOUS-BOIS, légalement convoqué, s'est assemblé en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe GUIGUEN.

Date de la convocation :
21 Septembre 2021

Date de l'affichage :
21 Septembre 2021

Installation de Monsieur Benoît MONTAUT au Conseil Municipal suite à la démission présentée le 2 septembre 2021 par Madame Anne DALAIS de ses fonctions de 1^{ère} adjointe et de son mandat de Conseillère Municipale

Présents : Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Catherine HUN, Monsieur Bertrand COQUARD, Monsieur Bilel BSIKRI, Madame Christiane BONTEMPS, Monsieur Jean-Jacques LE COQ, Monsieur Philippe HURÉ, Madame Geneviève BOUSSINET, Madame Martine AMIOT, Monsieur César SILOU, Madame Elisabeth DOMINGUEZ, Monsieur Jean-Christophe TUAL, Madame Fabienne VAUGARNY, Monsieur Benoît LEFORT, Monsieur Carlos PEREIRA, Madame Sophie STUCKI, Monsieur Tanguy FARRUGIA, Monsieur Cyrille LAMIAUX, Monsieur Youssef KOUTARI, Madame Yasmine DJELAILIA, Monsieur Benoît MONTAUT (arrivé à 20h07), Monsieur Gérard LEVY, Madame Dominique DUPUIS-GOYET, Madame Marcile DAVID, Monsieur Nicolas HUE, Monsieur Mathieu SEVAL, Madame Dalila DRIFF, Madame Catherine GERONIMI, Madame Anne-Claire FREMONT, Monsieur Marc LEROUGE
formant la majorité absolue des membres en exercice.

Absentes ayant donné pouvoir :

Madame Françoise BEAULIEU a donné pouvoir à Monsieur Philippe GUIGUEN,
Madame Martine PLASSART a donné pouvoir à Monsieur Philippe HURE
Madame Fabienne BOUCHEZ a donné pouvoir à Madame Martine AMIOT

Secrétaire de séance : Monsieur Bertrand COQUARD.

====*==*==*==*

Le procès-verbal de la séance du 28 Juin 2021 a été approuvé à la majorité : 29 voix pour et 3 abstentions (Mesdames, Monsieur Catherine GERONIMI, Anne-Claire FREMONT, Marc LEROUGE)

====*==*==*

Liste des décisions prises en application des pouvoirs que le Conseil Municipal a délégués à Monsieur le Maire.

N°21-110 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Marché de travaux de mise aux normes voiries et trottoirs ainsi que travaux de voiries courants dont la création de rampe PMR, création d'allées au cimetière H. Prou, réfection d'allées et de revêtement par la Société COLAS France de Villepreux. Ce marché prévoit une tranche ferme et une tranche optionnelle.

Tranche Ferme : ces travaux concernent :

- Mise aux normes voirie et trottoir avenue de la Bienfaisance
- Mise aux normes voirie et trottoir avenue Antoine Parmentier
- Mise aux normes voirie et trottoir avenue Jules Ferry
- Mise aux normes voirie et trottoir avenue de la Faisanderie
- Création de 6 allées en enrobé au cimetière de la Bretechelle
- Revêtement espace cinéraire du cimetière H. Prou
- Réfection de l'allée en stabilisé au Sémaphore
- Réfection d'une allée rue des Aulnes
- Création d'une rampe PMR et portillon des écoles maternelles la Bretechelle et Paul Langevin

Tranche optionnelle : mise aux normes de la voirie et des trottoirs rue des Dames.

Coût : Tranche ferme : 532 754,50 € HT soit **639 305,40 € TTC** (TVA 20 %)
Tranche optionnelle : 186 840,80 € HT soit **224 208,96 € TTC** (TVA 20 %)

N°21-111 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Contrat avec la Société EURONET des Clayes-sous-Bois pour le nettoyage, dégraissage des systèmes d'extraction (hôtes, filtres, réseaux de gaines, bouches d'extractions sur MALV et extracteurs) en cuisines satellites (12 sites) des écoles et locaux annexes (Espace Jacqueline Auriol et DW Winnicott).

Le contrat est conclu du 16 juin 2021 au 31 décembre 2024. Au terme de cette 1^{ère} période, il sera renouvelé par tacite reconduction à partir du 1^{er} janvier pour 12 mois consécutifs pour une durée maximale de 3 ans.

Coût : Montant forfaitaire : 3 290,00 € HT soit **3 948,00 € TTC** (TVA 20 %)

**N°21-112 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Contrat avec la société EURONET des Clayes-sous-Bois pour le nettoyage, dégraissage du système d'extraction/ventilation sur fourneaux de la cuisine centrale.

Le contrat est conclu à compter de la date de signature et s'achèvera au 31 décembre 2024. Au terme de cette 1^{ère} période, il sera renouvelé par tacite reconduction à partir du 1^{er} janvier pour 12 mois consécutifs pour une durée maximale de 3 ans.

Les interventions seront effectuées 2 fois par an.

Coût : Montant forfaitaire : 7 460,00 € HT soit **8 952,00 € TTC** (TVA 20 %)

**N°21-113 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace
Philippe Noiret**

Objet : Contrat de travail avec M. Kamel BOUCHAKOUR, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique du 10 au 12 juin 2021 à l'Espace Philippe Noiret lors du spectacle de théâtre et de marionnettes « Tistou et les pouces verts ».

Coût : **572,11 € net** (salaire brut)

**N°21-114 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace
Philippe Noiret**

Objet : Contrat de travail avec Mme Bertille FRIDERICH, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique du 10 au 12 juin 2021 à l'Espace Philippe Noiret lors du spectacle de théâtre et de marionnettes « Tistou et les pouces verts ».

Coût : **390,91 € net** (salaire brut)

**N°21-115 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Marché d'entretien et maintenance du matériel alimentaire et de laverie avec la société FC2P SERVICES de Paris 20^{ème}.

Un entretien préventif périodique à raison d'une visite des satellites et de 2 visites pour la cuisine centrale au cours du 1^{er} semestre et au cours du 2nd semestre.

Une maintenance curative comprenant le déplacement, la main d'œuvre et le diagnostic.

Cet accord-cadre est attribué à un seul prestataire.

Coût :

Il est conclu pour la maintenance préventive d'un montant forfaitaire annuel de 18 371,00 € HT soit 22 045,20 € TTC (TVA 20 %).

La maintenance curative est rémunérée à la fois d'un montant forfaitaire annuel de 10 000,00 € HT soit 12 000,00 € TTC (TVA 20 %) relatif aux déplacements, main-d'œuvre et diagnostics de pannes et à la fois par application aux quantités réellement exécutées dont le montant maximum annuel est fixé à 25 000,00 € HT soit 30 000,00 € TTC (TVA 20 %)

N°21-116 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Service Jeunesse et Vie de Quartier

Coût :

Quotient Familial	Participation	Prix Famille
A : inférieur à 319,69	15,00%	36,07 €
B : 319,70 à 379,64	20,00%	48,09 €
C : 379,65 à 459,57	24,00%	57,71 €
D : 459,58 à 580,42	29,00%	69,73 €
E : 580,43 à 679,35	35,00%	84,16 €
F : 679,36 à 799,24	42,00%	100,99 €
G : 799,25 à 939,11	49,00%	117,83 €
H : 939,12 à 1078,98	57,00%	137,06 €
I : 1078,99 à 1230,71	65,00%	156,30 €
J : 1230,72 à 1398,68	73,00%	175,54 €
K : 1398,69 à 1598,49	79,00%	189,96 €
L : 1598,50 à 2043,29	85,00%	204,39 €
M : supérieur ou égal à 2043,30	90,00%	216,41 €
Hors commune	100,00%	240,46 €

Tarifs dégressifs pour les enfants d'une même famille :

1er enfant : plein tarif 2ème enfant : moins 5 % A partir du 3ème enfant : moins 10 %

Préfecture : 24 Juin

N°21-117 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Marché subséquent n°1 pour des travaux de pose et de remplacement de stores solaires, occultants et volets roulants, extérieurs ou intérieurs dans les établissements scolaires et centre de loisirs. Lot 7 : Menuiserie PVC – Aluminium – Quincaillerie avec la Société VULCAIN de Grigny (91).

Ce marché subséquent est attribué à un seul prestataire.

Coût : 17 570,44 € HT soit 21 084,53 € TTC (TVA 20 %)

N°21-118 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec l'Union Française des Centres de Vacances et Loisirs (UFCV) de Paris 20^{ème} pour une formation au diplôme du BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) d'un agent communal.

Cette formation se déroulera sur 9 jours du 21 au 29 août 2021.

Coût : 599,00 € net (TVA non applicable)

N°21-119 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec Madame Patricia SETBON, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation musicale le 18 juin 2021 aux Communs du Château lors du concert « Mademoiselle SWING ».

Coût : 140,00 € net (salaire brut)

N°21-120 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec Monsieur Gilles BROUX, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation musicale le 18 juin 2021 aux Communs du Château lors du concert « Mademoiselle SWING ».

Coût : 130,00 € net (salaire brut)

N°21-121 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec Monsieur Laurent EPSTEIN, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation musicale le 18 juin 2021 aux Communs du Château lors du concert « Mademoiselle SWING ».

Coût : 135,00 € net (salaire brut)

N°21-122 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec Monsieur Yves NAHON, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation musicale le 18 juin 2021 aux Communs du Château lors du concert « Mademoiselle SWING ».

Coût : 140,00 € net (salaire brut)

N°21-123 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Marché subséquent n°2 pour des travaux de créations d'alimentations électriques pour les vidéoprojecteurs numériques interactifs dans les établissements scolaires et pour le raccordement de la pompe à fioul au Centre Technique Municipal de la ville avec la Société ETEL de Montreuil (93).

Ce marché subséquent est attribué à un seul prestataire.

Coût : 4 204,22 € HT soit 5 045,06 € TTC (TVA 20 %)

N°21-124 : DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Objet : Contrat avec LA POSTE de Guyancourt pour l'envoi du courrier en lettre prioritaire en nombre et Ecopli en nombre.

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions d'admission, de prise en charge, de contrôle, d'acheminement, de distribution, de facturation et de paiement des dépôts Lettre prioritaire en nombre, Lettre verte en nombre et Ecopli en nombre.

Le contrat est conclu pour une durée correspondant à l'année civile et prend effet à la date de sa signature. Il est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'une année civile à défaut d'une dénonciation expresse, par l'une ou l'autre des parties.

Coût :

- 1) Pour les plis inférieurs ou égaux à 35 g, des offres en nombre : le montant de l'affranchissement dû est fixé forfaitairement
- 2) Pour les plis entre 36 et 250g des offres en nombre : le montant de l'affranchissement est déterminé par une tarification linéaire qui permet la fixation d'un prix à l'objet. Ce pris repose sur l'addition d'un prix forfaitaire à l'objet et d'un prix proportionnel au poids.

Le prix total de l'objet ainsi déterminé est arrondi à deux chiffres après la virgule selon les règles usuelles (au centime supérieur à partir de 0,005 € et au centime inférieur en-dessous de 0,005 €)

Afin d'obtenir le prix global dû par le client, il convient de multiplier le prix à l'objet par le nombre de plis composant le dépôt. Le prix forfaitaire à l'objet ainsi que le prix proportionnel figurent sur la plaquette tarifaire en vigueur.

N°21-125 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES

Objet : Convention avec la Société SIDI GERALDO de Bezons (95) pour une animation pédagogique audiovisuelle « Le Trésor de Calico Jack » le 9 juillet 2021 et destinée aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs du « Chêne Sorcier » dans le cadre des activités de l'ALSH.

Coût : 380,00 € net

N°21-126 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Avenant n°1 au contrat de cession avec la Société SCOP SARL YES HIGH TECH de St-Etienne (42).

Cet avenant est pris en accord avec le producteur pour déplacer la date de représentation du spectacle « Contrebrassens en Quartet » prévue initialement le 6 novembre et reportée au 10 novembre 2021.

Les autres dispositions du contrat, non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

N°21-127 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°1 au marché n°20MT008 – Travaux de mise aux normes électriques des installations existantes dans les bâtiments communaux avec la Société EET SERVICES SAS de Viel-Evreux (27).

Cet avenant est pris afin de supprimer les délais d'exécution des prestations prévus aux articles 1.1 et 5.1 du Cahier des Clauses Techniques Particulières, et de modifier les dates pour la troisième réception prévues à l'article 7.1 du Cahier des Clauses Techniques Particulières ainsi qu'à l'article 9.7.1 de Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Coût : Les plus-values liées aux modifications apportées des prestations s'élèvent à 7 426,21 € HT soit **8 911,45 € TTC** (TVA 20 %).

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 56 947,99 € HT soit **68 337,59 € TTC** (TVA 20%).

N°21-128 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. CUILLERIER, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation musicale le 25 juin 2021 aux Communs du Château lors du concert « Swing de ménage ».

Coût : **235,00 € net** (salaire brut)

N°21-129 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec Madame MARTIN, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation musicale le 25 juin 2021 aux Communs du Château lors du concert « Swing de ménage ».

Coût : **194,00 € net** (salaire brut)

N°21-130 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°1 au marché n°21MF001 – Fourniture de produits et matériaux pour les services techniques municipaux pour les membres du groupement de commandes constitué des communes de Plaisir et des Clayes-sous-Bois pour le lot 3 – Peinture avec la Société DECOSPHERE de Servon (77).

Cet avenant est pris pour modifier dans l'acte d'engagement les informations sur le comptable assignataire des paiements de la ville de Plaisir lequel est le Trésorier Payeur de Maurepas sis 5, Allée du Bourdonnais.

L'avenant n'a aucune incidence sur le prix du marché.

N°21-131 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°1 au marché n°21MF001 – Fourniture de produits et matériaux pour les services techniques municipaux pour les membres du groupement de commandes constitué des communes de Plaisir et des Clayes-sous-Bois pour le lot 2 : Electricité avec la Société NOLLET de St-Etienne-de-Rouvray (76).

Cet avenant est pris pour modifier dans l'acte d'engagement les informations sur le comptable assignataire des paiements de la ville de Plaisir lequel est le Trésorier Payeur de Maurepas sis 5, Allée du Bourdonnais.

L'avenant n'a aucune incidence sur le prix du marché.

**N°21-132 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Avenant n°1 au marché n°21MF001 – Fourniture de produits et matériaux pour les services techniques municipaux pour les membres du groupement de commandes constitué des communes de Plaisir et des Clayes-sous-Bois pour le lot 1 : Quincaillerie avec la Société LEGALLAIS d'Hérouville-St-Clair (14).

Cet avenant est pris pour modifier dans l'acte d'engagement les informations sur le comptable assignataire des paiements de la ville de Plaisir lequel est le Trésorier Payeur de Maurepas sis 5, Allée du Bourdonnais.

L'avenant n'a aucune incidence sur le prix du marché.

**N°21-133 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Baux d'entretien des bâtiments communaux. – Lot 6 : Menuiserie Bois - Marché subséquent n°1 – Travaux de menuiserie en bois pour les portes intérieures de l'école maternelle René Coty avec la Société d'Etudes et Travaux pour l'Environnement de Buc (78).

Ce marché subséquent est attribué à un seul prestataire.

Coût : 7 812,93 € HT soit 9 375,52 € TTC (TVA 20 %)

N°21-134 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec l'organisme de formation LEVAGE MANUTENTION FORMATION (LMF) de Guitrancourt pour la formation d'un agent communal de la cuisine centrale à la conduite en sécurité du chariot de manutention.

Cette formation se déroulera du 29 juin au 2 juillet 2021 (soit 28 h).

Coût : 711,00 € net (TVA non applicable)

N°21-135 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec l'organisme de formation CEDIS (Centre d'EcoDéveloppement et d'Initiative Locale) de Montreuil (93) pour l'inscription d'un élu à l'université d'été 2021 du CEDIS sur le sujet « répondre aux enjeux de la transition écologique dans les collectivités locales après la crise du COVID ».

Coût : forfait : 600,00 € net (TVA non applicable)

N°21-136 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec l'organisme de formation AFNOR Compétences SA de St Denis-la-Plaine (93) pour la formation des nouveaux auditeurs internes afin de mener les audits internes QualiVilles.

Cette formation se déroulera le 23 septembre 2021.

Coût : 2 025,00 € HT soit 2 430,00 € TTC (TVA 20 %)

**N°21-137 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Marché subséquent n°1 – Travaux de ravalement, de nettoyage du soubassement en briques et reprise en peinture des parties métalliques du Centre Socio-Culturel Philippe Noiret avec la société ADP 2000 du Mesnil le Roi (78).

Le marché subséquent est attribué à un seul prestataire. Deux tranches :

Tranche ferme : Travaux de ravalement, de nettoyage du soubassement en briques et reprise en peinture des parties métalliques du Centre Socio-Culturel Philippe Noiret côté parvis (façade Ouest)

Tranche optionnelle : Travaux de ravalement, de nettoyage du soubassement en briques et reprise en peinture des parties métalliques des 3 autres façades du Centre Socio-Culturel Philippe Noiret

Coût :

Tranche ferme : 10 507,00 € HT soit **12 608,40 € TTC** (TVA 20 %)

Tranche optionnelle : 21 140,00 € HT soit **25 368,00 € TTC** (TVA 20 %)

**N°21-138 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace
Philippe Noiret**

Objet : Convention avec la Société EURAL de Lisses (91) pour l'achat de confiseries et de boissons non alcoolisées avec mise à disposition des matériels de vente (Warner de comptoir pour pop-corn, petit réfrigérateur pour boissons fraîches et présentoirs de confiseries) pour l'Espace Philippe Noiret.

La convention est conclue pour une durée de 3 mois ferme à compter de sa date de notification au prestataire et renouvelable, une fois, par tacite reconduction, pour une période de 3 mois, ne pouvant excéder 6 mois.

Coût : Pour l'achat de confiseries et de boissons non alcoolisées, les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés aux tarifs catalogues en vigueur du prestataire.

Le montant maximum pour la durée de la prestation est fixé à 3 000,00 € HT.

Les prix demeurent fermes pendant toute la durée de la convention.

**N°21-139 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace
Philippe Noiret**

Objet : Contrat de travail avec Mme Céline RADLO., par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation musicale le 30 juin 2021 aux Communs du Château lors du concert de « Céline Radlo ».

Coût : **195,00 € net** (salaire brut)

**N°21-140 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace
Philippe Noiret**

Objet : Contrat de travail avec M. Jean-Philippe ARNAL, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation musicale le 30 juin 2021 aux Communs du Château lors du concert de « Céline Radlo ».

Coût : **196,00 € net** (salaire brut)

N°21-141 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. Vincent FOURNIER, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation musicale le 30 juin 2021 aux Communs du Château lors du concert de « Céline Radlo ».

Coût : 195,00 € net (salaire brut)

N°21-142 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Convention pour la présentation de 7 conférences avec projection les 15 octobre, 12 novembre, 10 décembre 2021, 7 janvier, 11 février, 25 mars et 15 avril 2022 à l'Espace Philippe Noiret avec ALTAIR CONFERENCES Sarl de Nîmes (30).

Coût : Forfait : 663,51 € HT soit 700,00 € TTC (TVA 5,5 %)

N°21-143 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat avec MUSIQUES EN ROUTE de Bordeaux (33) pour l'organisation d'un concert « Back to the 90's » par les Wackids le 12 février 2022 à l'Espace Philippe Noiret.

Coût : 3 200,00 € HT soit 3 376,00 € TTC (TVA 5,5 %)

Les frais d'hébergement et de restauration seront pris par l'organisateur.

N°21-144 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Marché de travaux de raccordement de baies informatiques, de création de prises et d'éclairages sur différents sites communaux avec la Société OUEST ELECTRICITE de Conflans-Ste-Honorine.

Le présent marché a pour objet les travaux de réparations à caractère d'urgence lié à la sécurité des personnes.

Ce marché est attribué à un seul prestataire.

Coût : 28 759,69 € HT soit 34 511,63 € (TVA 20 %)

N°21-145 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°5 au marché n°2018-21 – Maintenance, entretien et contrôle des ascenseurs, mont-charge et appareils élévateurs de la commune avec la Société A2A Alternative Ascenseur de Nanterre (92).

Cet avenant est pris afin de proroger de deux mois la durée du marché dont la fin d'exécution arrive à échéance au 31 octobre 2021 afin de permettre sa remise en concurrence dans les conditions optimales.

Coût : L'avenant a une incidence financière pour la maintenance préventive (du 31/10 au 31/12/2021) : 1 129,00 € HT soit **1 354,80 € TTC** (TVA 20 %)

Les prestations pour la maintenance curative demeurent rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau de prix, sans montant minimum annuel et avec un montant annuel de 40 000,00 € HT

N°21-146 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Cahier des charges avec l'agence ADRC de Paris (15^{ème}) pour que la ville puisse s'inscrire au festival Play It Again.

Les séances de cinéma auront lieu entre les 15 et 25 septembre 2021 et le cinéma Philippe Noiret s'engage à présenter 3 films au minimum avec une séance d'animation proposée et gratuite pour la ville.

L'envoi et le suivi des DCP (Digital Cinéma Package) seront effectués par les distributeurs de films. Dans le cas d'envoi dématérialisé, les frais de chargement sont pris en charge par l'agence ADRC dans la limite de 10,00 € HT/envoi.

Recettes : entrées de films au Cinéma

N°21-147 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat avec SUDDEN THEATRE – Théâtre des Béliers Parisiens de Paris 18^{ème} pour la présentation d'un spectacle de magie « Songe d'un illusionniste » le 12 mars 2022 à l'Espace Philippe Noiret.

Coût : Spectacle : 4 740,00 € HT soit **5 000,70 € TTC** (TVA 5,5 %)

Frais de transport, de déplacement et frais de séjour : 260,00 € HT soit **274,30 € TTC** (TVA 5,5 %)

Droit d'auteur : 521,40 € HT soit **573,54 € TTC** (TVA 10 %)

N°21-148 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Baux d'entretien des bâtiments communaux. Lot 2 : vitrerie Marché subséquent n°1 – Travaux de remplacement des vitrages pour l'école élémentaire Jean Jaurès, les stades Jean Carillon et Jean-François Beltramini et le gymnase Jean Guimier avec la Société VULCAIN de Grigny (91).

Ce marché subséquent est attribué à un seul prestataire.

Coût : 788,46 € HT soit **946,15 € TTC** (TVA 20 %)

N°21-149 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Marché de travaux de climatisation avec l'Agence POINT CLIM de Paris 8^{ème} dans les dortoirs des écoles maternelles Briquet, Coty, Chêne Sorcier, Henri Prou, l'office de la Petite

Enfance (tranche ferme) et avec une tranche optionnelle pour des travaux à l'Espace Seniors Jacqueline Auriol.

Ce marché est attribué à un seul prestataire.

Coût :

Tranche ferme : 23 870,60 € HT soit **28 644,72 € TTC** (TVA 20 %)

Tranche optionnelle : 12 919,30 € HT soit **15 503,16 € TTC** (TVA 20 %)

**N°21-150 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Avenant n°2 – Cession du marché n°2018-23 Gestion de la collecte des fonds des horodateurs de la ville avec la Société TRANSDEV PARK VOIRIES de St-Ouen (93).

Cet avenant est pris afin d'acter la cession du marché n°2018-23 de la Société TRANSDEV PARK SERVICES à la Société TRANSDEV PARK VOIRIE dans tous les droits et obligations nés de l'exécution du marché et ce jusqu'à son terme.

L'avenant n'a aucune incidence sur le prix du présent marché.

**N°21-151 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Contrat de nettoyage vitreries des bâtiments communaux avec la Société SEGI d'Ecquevilly (78).

Le contrat est conclu pour une durée d'un an.

Coût : 9 437,06 € HT soit **11 324,47 € TTC** (TVA 20 %)

N°21-152 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec l'organisme de formation ISCG ENTREPRISE de St-Germain-en-Laye pour maintenir les acquis et les compétences de sauveteur secouriste du travail (MAC SST) d'un projectionniste de l'Espace Philippe Noiret.

Le certificat SST est un préalable obligatoire pour renouveler le diplôme du SSIAP 1 (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes).

Cette formation se déroulera le 14 septembre 2021.

Coût : **150,00 € net** (TVA non applicable)

N°21-153 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec l'organisme de formation ISCG ENTREPRISE de St Germain-en-Laye pour « recycler » le diplôme du SSIAP1 (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes) du projectionniste de l'Espace Philippe Noiret.

Cette formation se déroulera les 15 et 16 septembre 2021.

Coût : **290,00 € net** (non assujetti à la TVA)

N°21-154 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Service Loisirs-Animation

Objet : Convention avec la société ORANGE ET ROSE de Gourdon (46) pour la présentation d'un spectacle « La légende du Cristal Magique » le 20 juillet 2021 à l'ALSH D.W. Winnicott et destiné aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs.

Coût : 500,00 € net

Les frais de défraiement et la restauration seront à la charge de l'organisateur.

N°21-155 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Accord-cadre de fourniture de denrées alimentaires. Lot 6 : viandes fraîches, charcuterie et produits élaborés frais avec la société DAMAJE de Rungis (94).
Cet accord-cadre est attribué à un seul prestataire.

Coût :

Cet accord-cadre est attribué sans montant minimum ni montant maximum. Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix et le catalogue du fournisseur auquel sera appliqué un rabais de 18 %.

N°21-156 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Accord-cadre de fourniture de denrées alimentaires. Lot 1 : Fruits et légumes frais avec la société PVM de Méré (78).
Cet accord-cadre est attribué à un seul prestataire.

Coût :

Cet accord-cadre est attribué sans montant minimum ni montant maximum. Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix et le catalogue du fournisseur auquel sera appliqué un rabais de 23 %.

N°21-157 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Accord-cadre de fourniture de denrées alimentaires. Lot 2 : viandes surgelées et produits surgelés. Les produits surgelés comprennent les pâtisseries, les fruits et les légumes, les plats élaborés et les produits traiteurs avec la société DISVAL de Chateaufort-sur-Loire (45).
Cet accord-cadre est attribué à un seul prestataire.

Coût :

Cet accord-cadre est attribué sans montant minimum ni montant maximum. Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix et le catalogue du fournisseur auquel sera appliqué un rabais de 20 % sur le surgelé et 6 % sur le frais.

**N°21-158 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Accord-cadre de fourniture de denrées alimentaires. Lot 3 : Produits laitiers et BOF (Beurre Œuf et Fromages) avec la Société PRO A PRO de Longueil-Sainte-Marie (60).
Cet accord-cadre est attribué à un seul prestataire.

Coût :

Cet accord-cadre est attribué sans montant minimum ni montant maximum. Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix et le catalogue du fournisseur.

**N°21-159 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Accord-cadre de fourniture de denrées alimentaires. Lot 4 : Epicerie, produits déshydratés et boissons sans alcool avec la Société CERCLE VERT de Beaumont-sur-Oise (95).
Cet accord-cadre est attribué à un seul prestataire.

Coût :

Cet accord-cadre est attribué sans montant minimum ni montant maximum. Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix et le catalogue du fournisseur auquel sera appliqué un rabais de 20 %.

**N°21-160 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Accord-cadre de fourniture de denrées alimentaires. Lot 5 : Poissons surgelés avec la société DISVAL de Châteauneuf-sur-Loire (45).
Cet accord-cadre est attribué à un seul prestataire.

Coût :

Cet accord-cadre est attribué sans montant minimum ni montant maximum. Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix et le catalogue du fournisseur auquel sera appliqué un rabais de 20 % sur le surgelés et 6 % sur le frais.

**N°21-161 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Accord-cadre de fourniture de denrées alimentaires. Lot 7 : Pains divers et pâtisseries fraîches avec la Grande Boulangerie de Paris de Bezons (95).
Cet accord-cadre est attribué à un seul prestataire.

Coût :

Cet accord-cadre est attribué sans montant minimum ni montant maximum. Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans

le bordereau des prix et le catalogue du fournisseur auquel sera appliqué un rabais moyen de 46 %.

**N°21-162 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Accord-cadre de fourniture de denrées alimentaires. Lot 11 : Poissons frais avec la Société ROUEN MAREE de Rouen (76).

Cet accord-cadre est attribué à un seul prestataire.

Coût :

Cet accord-cadre est attribué sans montant minimum ni montant maximum. Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix et le catalogue du fournisseur auquel sera appliqué un rabais de 22 %.

**N°21-163 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Service Jeunesse et Vie des
Quartiers**

Objet : Contrat avec l'Association ZLM PRODUCTIONS de Prayssas (47) pour l'organisation d'un spectacle son, lumières et décors de feu intitulé « Les Montgolfières » le 20 août 2021 dans le cadre des Vendredis de l'été.

Coût : 2 000,00 € net

**N°21-164 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Service Jeunesse et Vie des
Quartiers**

Objet : Contrat avec l'Association WIM PERCUSSION du Perreux-sur-Marne (94) pour l'organisation d'un spectacle vivant intitulé « Win Batucada » le 23 juillet 2021 dans le cadre des Vendredis de l'été.

Coût : 1 200,00 € net

**N°21-165 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace
Philippe Noiret**

Objet : Contrat avec M.J.P – Services annexes aux spectacles » de Beauvais (60) pour obtenir l'accès aux copies cinématographiques auprès des distributeurs pour les deux salles de cinéma de l'Espace Philippe Noiret.

Le contrat est conclu pour un an, prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2021.

Coût : Dépense annuelle de 3 % sur les recettes HT engendrées par la vente de billet et sera calculée d'après les bordereaux de recettes CNC.
La facture sera émise en fin d'année civile.

**N°21-166 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Marché subséquent n°1 – Travaux de maçonnerie avec la Société S.R.G. (Société de Rénovation Générale) d'Hardricourt (78) :

Tranche ferme : écoles maternelles Paul Langevin, René Coty, Henri Prou
Ecoles élémentaires Marcel Pagnol et Paul Eluard
Centre Technique Municipal
Tranche Optionnelle : école élémentaire Henri Prou

Coût :

Tranche ferme : 39 000,00 € HT soit **46 800,00 € TTC** (TVA 20 %)

Tranche optionnelle : 16 141,00 € HT soit **19 369,20 € TTC** (TVA 20 %)

**N°21-167 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Accord-cadre de fourniture de denrées alimentaires – Lot 10 : Produits pré-poussés, pains à sandwich et canapés sucrés-salés surgelés avec la société POMONA PASSION FROID de Chilly-Mazarin (91).

Cet accord-cadre est attribué à un seul prestataire.

Coût :

Cet accord-cadre est attribué sans montant minimum ni montant maximum. Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix et le catalogue du fournisseur auquel sera appliqué un rabais de 30 % sur le surgelé (hors promotions).

**N°21-168 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace
Philippe Noiret**

Objet : Contrat de cession avec POL & FREDDIE VZW COMPAGNIE EA EO de Wevelgem en Belgique pour deux représentations du spectacle « All The Fun » le 8 février 2022 à l'Espace Noiret et destiné aux collégiens de la ville et la population.

Coût :

spectacle : **5 450,00 € net** (non assujetti à la TVA)

Frais de transports + transport décor : **850,00 €** (non assujetti à la TVA)

**N°21-169 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle de lecture des Communs du Château pour la Communauté d'Agglomération de St-Quentin-en-Yvelines de juin à décembre 2021.

**N°21-170 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Avenant n°1 au marché n°21MT007 de travaux de mise aux normes voiries et trottoirs ainsi que des travaux de voirie courants dont la création de rampes PMR, création d'allées au cimetière H. Prou, réfection d'allées et de revêtement avec la Société COLAS de Villepreux. Cet avenant est pris afin de procéder à des travaux supplémentaires pour la réfection de voirie au carrefour des avenues Jules Ferry et Ile-de-France.

Coût :

Les plus-values liées aux modifications apportées des prestations s'élèvent à : 19 280,20 € HT soit **23 136,24 € TTC** (TVA 20 %).

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 552 034,70 € HT soit **662 441,64 € TTC** (TVA 20 %).

N°21-171 : DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES

Objet : Mise à jour de deux tarifs de prestations pour l'Espace Philippe Noiret applicable à compter du 3 août 2021.

Recettes : voir tableau joint

N°21-172 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Contrat de services PAYZEN pour permettre aux usagers le règlement des factures ou l'alimentation d'un compte-famille via l'Espace Citoyens Premium avec la Société ARPEGE de St-Sébastien-sur-Loire (44).

Afin d'assurer la continuité du paiement des factures et l'alimentation des comptes par les familles sur l'Espace Citoyens Premium, il convient de signer un nouveau contrat de service qui éteint tous les droits et obligations émanant du contrat de services PAYBOX SYSTEM précédent signé par la décision n°17-230 du 25 août 2017.

Le contrat prend effet le 1^{er} mai 2021 et entre en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021. Il sera renouvelé par période d'un an par tacite reconduction, sans pouvoir excéder le 31/12/2022

Coût :

Abonnement régie : 440,84 € HT soit **529,01 € TTC** (TVA 20 %)

Forfait de transaction (8000 par an) : 1 170,08 € HT soit **1 404,10 € TTC** (TVA 20 %)

N°21-173 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Remplacement de l'ascenseur de l'école Marcel Pagnol avec la Société ORONA Ile-de-France de Sucy-en-Brie (94).

Coût : 32 500,00 € HT soit **39 000,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°21-174 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Travaux de démolition d'un transformateur à l'ancienne halle du marché avec la société DESNEUX TP de Sarcelles (95).

Coût : 13 667,10 € HT soit **16 400,52 € TTC** (TVA 20 %)

**N°21-175 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Avenant n°1 aux travaux de désamiantage, déplombage et démolition de la halle du marché avec la société DESNEUX TP de Sarcelles (95).

Cet avenant est pris car lors de l'exécution des travaux, il s'est avéré nécessaire de procéder à des ajustements techniques mineurs tels que des travaux de démolition d'un mur situé sur l'ancienne halle.

Coût : 10 484,54 € HT soit **12 581,45 € TTC** (TVA 20 %)

**N°21-176 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace
Philippe Noiret**

Objet : Contrat pour accéder aux copies cinématographiques auprès des distributeurs pour les deux salles de cinéma de l'Espace Philippe Noiret avec la Société d'Economie Mixte des 7 Mares d'Elancourt.

Le contrat est conclu pour un an.

Coût : Commission annuelle 9 600,00 € HT soit **11 520,00 € TTC** (TVA 20 %)

**N°21-177 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Travaux de pose de sol souple à l'école maternelle La Bretechelle et de sol avec lames à clipser-coller dans les bureaux situés à la Direction Générale des Services avec la Société ADP 2000 du Mesnil-le-Roi (78).

Coût : 9 319,00 € HT soit **11 182,80 € TTC** (TVA 20 %)

N°21-178 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Service Loisirs-Animation

Objet : Convention avec la Société N'JOY de Roubaix pour une animation « Crazy Show » le 27 août 2021 à l'accueil de loisirs Paul Eluard dans le cadre des activités des vacances d'été.

Coût : 472,99 € HT soit **499,00 € TTC** (TVA 5,5 %)

**N°21-179 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux de ravalement, de nettoyage du soubassement en briques et reprise en peinture des parties métalliques du Centre Socio Culturel Philippe Noiret avec la Société ADP 2000 du Mesnil-le-Roi (78).

Le contrat initial prévoyait dans son article 6 que l'exécution du marché débutait à compter de la date fixée par ordre de service et que les travaux devaient être exécutés entre le 5 juillet et le 3 septembre 2021.

En raison d'un changement d'équipement pour la réalisation d'une partie des prestations, il y a lieu de proroger la durée du marché pour 3 semaines supplémentaires (soit jusqu'au 24 septembre 2021) d'où cet avenant.

Coût : aucune incidence sur le prix du marché

N°21-180 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ASSOCIATIF ET DE LA CITOYENNETE – Service Citoyenneté – Affaires Générales -

Objet : Tarification des prestations « Trampoline à élastique » à l'occasion du Forum des Associations du 5 septembre 2021.

Recettes : 3,00 € net

N°21-181 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°2 au marché de travaux de ravalement, de nettoyage du soubassement en briques et reprises en briques et reprise en peinture des parties métalliques du Centre Socio Culturel Philippe Noiret avec la Société ADP 2000 du Mesnil le Roi.

Cet avenant est pris pour modification des informations du compte bancaire de la Société ADP 2000.

Coût : aucune incidence sur le prix du marché

N°21-182 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°1 aux baux d'entretien des bâtiments communaux. Lot 5 : Peinture, revêtement de sol souple, faux-plafond avec la Société ADP 2000 du Mesnil-le-Roi.

Cet avenant est pris en raison de la modification des informations du compte bancaire de la Société ADP 2000.

Coût : aucune incidence sur le prix du marché

N°21-183 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°1 de l'accord-cadre de fourniture de denrées alimentaires. Lot 1 : fruits et légumes frais avec la Société PVM de Méré (78).

Cet avenant est pris afin d'ajouter deux denrées alimentaires au bordereau des prix unitaires, denrées qui avaient été omises lors de la signature du marché le 19 juillet 2021.

Coût : Il s'agit d'un accord-cadre dont les prestations seront rémunérées au fur et à mesure de la survenance des besoins via l'émission de bon de commande et par l'application de prix unitaires précisés au bordereau des prix unitaires.

N°21-184 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat avec AZ PROD de Tours (37) pour l'organisation d'un spectacle d'Olivier de BENOIT intitulé « Le petit dernier avec Rire & Chansons » le 13 mai 2022 à l'Espace Philippe Noiret.

Coût : 9 000, 00 € HT soit **9 495,00 € TTC** (TVA 5,5 %)

N°21-185 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Service Jeunesse et Vie de Quartier -

Objet : Convention avec l'Association MAGNY LOISIRS d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien (28) pour la mise à disposition de jeux d'arcades au service jeunesse.
Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} août 2021.

Coût : 1 600,00 € net (non assujetti à la TVA)

N°21-186 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec le Centre de Formation d'Apprentis CERFAL de Paris 14^{ème} pour la formation d'une apprentie à la Direction de la communication en vue de l'obtention d'un BTS Communication.

La formation représente 1 350,00 heures réparties entre le 6 septembre 2021 et le 17 juillet 2023.

Coût : 3 550,00 € pour chacune des années scolaires 2021/2022 et 2022/2023 (TVA non applicable)

N°21-187 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Contrat de vérification, entretien et fourniture des extincteurs et RIA (Robinet d'Incendie Armé) des bâtiments publics de la ville avec la Société EUROFEU SERVICES de Senonches (28)

Coût : le contrat ne prévoit que de la maintenance corrective dont les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixes dans le bordereau de prix pour un montant maximum de 3 000,00 € HT pour la durée du marché public.

N°21-188 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Service Jeunesse & Vie de Quartier -

Objet : Convention avec l'Association « Amour & Sport » d'Elancourt pour l'organisation de séances d'initiation à la boxe durant été 2021 dans les différents quartiers de la ville dans le cadre d'un programme d'insertion par le sport en direction d'un public âgé de 16 à 25 ans.

Coût : 4 800,00 € net (non assujetti à la TVA)

N°21- 189 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Convention avec l'Association Les Clayes-Villepreux en Transition (LCVT) des Clayes-sous-Bois pour l'occupation temporaire du domaine public communal pour la mise en place de panneaux informatifs au sein du Parc de Diane.

Ces panneaux ont pour objectif de délivrer des renseignements succincts et précis sur l'origine, la botanique et l'usage de certain nombre d'espèces de la flore présente au sein du Parc de Diane. Cette signalétique s'inscrit dans un projet de réalisation d'itinéraires proposés aux Clétiens pour

leur faire découvrir la botanique présente au sein du Parc de Diane.

Ce contrat est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification. Il sera reconduit tacitement, par 3 fois pour une durée d'un an sans dépasser la durée maximale de 4 ans.

Coût : **gratuit**

N°21-190 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Convention avec SAS Chez PATCHY de Linas (93) pour la mise à disposition d'un emplacement de foodtruck le 11 septembre 2021 au Parc de Diane afin d'offrir un service de restauration lors du concert « Un opéra été 2021 ».

Recette : **68,00 € net**

N°21-191 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Convention avec « TITO » de Dourdan (91) pour la mise à disposition d'un emplacement de foodtruck le 11 septembre 2021 au Parc de Diane afin d'offrir un service de restauration lors du concert « Un opéra été 2021 ».

Recette : **68,00 € net**

N°21-192 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°1 au marché d'entretien et maintenance du matériel alimentaire avec la Société FC2P Services de Paris 20^{ème}.

Cet avenant est pris car il convient d'ajouter à l'article 4 de l'acte d'engagement et de l'article 7-1 du Cahier des Clauses Administratives qu'en dehors des pièces détachées prévues au bordereau des prix, le remplacement des pièces détachées défectueuses fera l'objet d'un devis et d'une facturation que le pouvoir adjudicateur se réserve de revoir à la baisse des prix.

Coût : cet avenant n'a pas d'incidence sur le prix du marché

N°21-193 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Bulletin d'inscription valant convention de formation simplifiée pour la VAE sans accompagnement avec le CESI de Nanterre.

Cette formation concerne le chef de projet informatique.

Coût : 1 500,00 € HT soit **1 800,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°21-194 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Contrat pour la fourniture de consommables pour le service nettoyage de la ville avec la Société MR.NET de Beaumont-sur-Oise (95).

Coût : Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés tant dans le bordereau des prix que le catalogue du fournisseur, auquel sera appliqué un rabais de 35 %. Cet accord-cadre est fixé sans montant minimum et avec un montant maximum de 40 000,00 € HT pour la durée de l'accord-cadre.

N°21-195 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - SERVICE REGLEMENTATION - COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de réfection de l'étanchéité de l'école Jean Jaurès avec l'Agence RAVIOL de Deuil-La-Barre (95).

Coût : Le montant de forfait de rémunération provisoire, pour la mission de base avec un taux de rémunération est de 8,80 % est de 70 400,00 € HT soit **84 480,00 € TTC**. Le montant forfaitaire provisoire pour la mission complémentaire OPC avec un taux de rémunération de 1,50 % est de 12 000,00 € HT soit **14 400,00 € TTC**.

N°21-196 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - SERVICE REGLEMENTATION - COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Contrat de maintenance des équipements d'alarme incendie et des dispositifs actionnés de sécurité avec la Société ERIS d'Yvry-sur-Seine (94).

Coût : Le contrat ne prévoit que de la maintenance corrective dont les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau de prix pour un montant maximum de 3 000,00 € HT pour la durée du marché public.

N°21-197 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Service des Sports -

Objet : Convention de mise à disposition du complexe tennistique situé rue Jacques Duclos avec l'Association TENNIS CLUB DES CLAYES pour la pratique de ses activités sportives. La convention est conclue pour la saison sportive du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022. Elle est renouvelable chaque année par tacite reconduction, sans pouvoir excéder 4 ans.

Coût : **gratuit**

N°21-198 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - SERVICE REGLEMENTATION - COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Acte d'engagement pour les vérifications périodiques des installations et équipements techniques des bâtiments communaux avec la Société QUALICONSULT EXPLOITATION de Guyancourt.

Coût : 2 990,00 € HT soit **3 588,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°21-199 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Service des Sports -

Objet : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives (Gymnases Guimier et Bourneton et l'Espace Sportif Thierry Gilardi) avec l'Association Plaisir les Clayes Handball (PLCHB) pour la pratique de ses activités sportives. La convention est conclue pour la saison sportive du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022

====*==*==*

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Municipal :

2021-060 : CREATION DU NOMBRE DE POSTES DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 26 voix pour et 6 abstentions (Mesdames Messieurs Gérard LEVY, Dominique DUPUIS-GOYET, Marcile DAVID, Nicolas HUE, Mathieu SEVAL, Dalila DRIFF)

ARTICLE 1 : fixe à 8 (huit) le nombre des adjoints au maire, correspondant à 30 % des 33 membres du Conseil Municipal.

2021-061 : ELECTION DES ADJOINTS

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 32
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 32

- majorité absolue : 17

Résultat du vote : 23 voix pour, 3 voix contre, 5 abstentions et 1 vote blanc

ARTICLE 1 : sont élus adjoints au maire les membres suivants de la liste « liste majorité municipale »

Première adjointe : Catherine HUN
Deuxième adjoint : Bertrand COQUARD
Troisième adjointe : Françoise BEAULIEU
Quatrième adjoint : Bilel BSIKRI
Cinquième adjointe : Christiane BONTEMPS
Sixième adjoint : Jean-Jacques LE COQ
Septième adjointe : Martine PLASSART
Huitième adjoint : Philippe HURE

2021-062 : MODIFICATION DES INDEMNITES DES ELUS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 23 voix pour, 3 voix contre (Mesdames Monsieur Catherine GERONIMI, Anne-Claire FREMONT, Marc LEROUGE) et 6 abstentions (Mesdames Messieurs Gérard LEVY, Dominique DUPUIS-GOYET, Marcile DAVID, Nicolas HUE, Mathieu SEVAL, Dalila DRIFF)

ARTICLE 1 : Décide de verser des indemnités aux conseillers municipaux délégués selon le tableau annexé à la présente délibération,

Indemnité de Fonction des Elus au 01 octobre 2021

Base de Calcul	Indice Brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique	
	Indice Brut	1027
	Indice Majoré	830
	Valeur du point	4,686
	Montant de Référence (mr)	3889,38
	Taux Maximal de (mr) Pour le Maire	65%
	Taux Maximal de (mr) Pour les Adjointes	27,50%
	Enveloppe Mensuelle	11084,73

Noms	Prénoms	Fonctions	Indemnités Versées	
			Taux Indice Majoré	Montant
GUIGUEN	Philippe	Maire	53,99%	2100
HUN	Catherine	Adjointe	16,71%	650
COQUARD	Bertrand	Adjoint	15,02%	584
BEAULIEU	Françoise	Adjointe	16,71%	650
BSIKRI	Bilel	Adjoint	16,71%	650
BONTEMPS	Christiane	Adjointe	16,71%	650
LE COQ	Jean-Jacques	Adjoint	16,71%	650
PLASSART	Martine	Adjointe	16,71%	650
HURE	Philippe	Adjoint	16,71%	650
BOUSSINET	Geneviève	Députée	10,28%	400
DOMINGUEZ	Elisabeth	Députée	10,28%	400
KOUTARI	Youssef	Député	10,28%	400
STUCKI	Sophie	Députée	10,28%	400
AMIOT	Martine	Députée	5,78%	225
BOUCHEZ	Fabienne	Députée	5,78%	225
DJELAILIA	Yasmine	Députée	5,78%	225
FARRUGIA	Tanguy	Député	5,78%	225
LAMIAUX	Cyrille	Député	5,78%	225
LEFORT	Benoit	Député	5,78%	225
PEREIRA	Carlos	Député	5,78%	225
SILOU	César	Député	5,78%	225
TUAL	Jean-Christophe	Député	5,78%	225
MONTAUT	Benoit	Député	5,78%	225

Enveloppe mensuelle

11084,00

ARTICLE 2 : décide que les conseillers municipaux délégués percevront leur indemnité à compter du 1^{er} octobre 2021.

ARTICLE 3 : précise que les crédits sont inscrits au budget, chapitre 65, article 65-31, code fonction 021,

2021-063 : MODIFICATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMISSION EDUCATION – PETITE ENFANCE – CULTURE – SPORT – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 24 voix pour et 9 abstentions (Mesdames Messieurs Gérard LEVY, Dominique DUPUIS-GOYET, Marcile DAVID, Nicolas HUE, Mathieu SEVAL, Dalila DRIFF, Catherine GERONIMI, Anne-Claire FREMONT, Marc LEROUGE)

ARTICLE 1 : Désigne Madame Martine PLASSART, membre de la Commission EDUCATION – PETITE ENFANCE -CULTURE – SPORT – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE DU CONSEIL MUNICIPAL en lieu et place de Madame Anne DALAIS

2021-064 : MODIFICATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE ANATOLE FRANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 24 voix pour et 9 abstentions (Mesdames Messieurs Gérard LEVY, Dominique DUPUIS-GOYET, Marcile DAVID, Nicolas HUE, Mathieu SEVAL, Dalila DRIFF, Catherine GERONIMI, Anne-Claire FREMONT, Marc LEROUGE)

LE CONSEIL MUNICIPAL, procède au vote,

- M. Benoît MONTAUT est candidat

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

à 24 voix pour et 9 abstentions (Mesdames Messieurs Gérard LEVY, Dominique DUPUIS-GOYET, Marcile DAVID, Nicolas HUE, Mathieu SEVAL, Dalila DRIFF, Catherine GERONIMI, Anne-Claire FREMONT, Marc LEROUGE)

Décide de procéder à l'élection des membres.

M. Benoit MONTAUT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé élu pour représenter la commune au Conseil d'Administration du Collège Anatole France.

2021-065 : CREANCES IRRECOUVRABLES – CREANCES ETEINTES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Décide d'admettre en créance éteinte les états présentés par le Trésorier Principal de Guyancourt datés du 31 mai 2021, concernant les titres émis de 2017 à 2019 pour un montant global de 628,37 €

ARTICLE 2 : La dépense est imputée à l'article 6542 « Créances éteintes ».

2021-066 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 24 voix pour et 9 contre (Mesdames Messieurs Gérard LEVY, Dominique DUPUIS-GOYET, Marcile DAVID, Nicolas HUE, Mathieu SEVAL, Dalila DRIFF, Catherine GERONIMI, Anne-Claire FREMONT, Marc LEROUGE)

ARTICLE 1 : Adopte le budget supplémentaire 2021 – Budget principal Ville, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 771 269,00 € en section de fonctionnement
- 8 524 306,18 € en section d'investissement.

2021-067 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2021 DE GRDF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Fixe à 1 559,98 euros le montant de la redevance d'occupation du domaine public par GRDF pour l'année 2021.

2021-068 : CONVENTION DE PARTENARIAT « RELAIS LOCAL ECO-ECOLE 2021-2026 »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

2021-069 : ATTRIBUTION D'UNE PRESTATION D'ACTION SOCIALE AUX AGENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 27 voix pour et 6 abstentions (Mesdames Messieurs Gérard LEVY, Dominique DUPUIS-GOYET, Marcile DAVID, Nicolas HUE, Mathieu SEVAL, Dalila DRIFF)

ARTICLE 1 : attribue à certains agents de la collectivité, une prestation d'action sociale type « chèque CADHOC » avec les conditions d'attribution suivantes :

- Servie aux agents stagiaires, titulaires, contractuels de droit public et droit privé, apprentis,
- Les agents en congé de maternité, accident de service ou maladie professionnelle, et congé de maladie ordinaire rémunérés à plein traitement en septembre 2021, conservent leur droit,
- Les agents en détachement au sein de la collectivité en bénéficient,
- Les agents concernés doivent être présents dans les effectifs au 30 septembre 2021,
- Attribuée aux agents ne recevant pas de dotation vestimentaire professionnelle, ou recevant une dotation vestimentaire partielle.

ARTICLE 2 : Accorde une prestation d'action sociale, en faveur de certains agents de la collectivité, sous forme de chèques CADHOC, d'un montant de :

- 90€ pour les ATSEM,
- 45€ pour les agents travaillant au sein du service nettoyage (dotés partiellement),
- 45€ pour les agents travaillant au sein de services non soumis à la dotation vestimentaire professionnelle.

ARTICLE 3 : Précise que le temps de travail de l'agent n'est pas pris en compte dans le calcul du montant attribué.

Par ailleurs, sont exclus de cette prestation : les agents en congé de maladie ordinaire rémunérés à demi-traitement en septembre 2021, congé de longue maladie ou longue durée, congé parental, les enseignants contractuels au sein de la commune au titre d'une activité accessoire, les agents vacataires.

ARTICLE 4 : Valide les conditions d'attribution ci-dessus mentionnées.

ARTICLE 5 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2021.

ARTICLE 6 : Charge Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2021-070 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Approuve la modification du tableau des effectifs comme suit :

Grades	Nombre de postes		
	Initial	Créations	Final
Filière Administrative			
Attaché	8	+1	9
Rédacteur principal de 2ème classe	2	+1	3

Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	8	+1	9
Filière Technique			
Agent de maîtrise principal	15	+2	17
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	33	+2	35
Filière Médico-sociale/secteur social			
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	2	+1	3

ARTICLE 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

2021-071 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT- FOND PUBLICS ET TERRITOIRES – ACCUEIL HANDICAP ALSH - 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Approuve la convention entre la Ville des Clayes-sous-Bois et la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines et autorise Monsieur le Maire à la signer.

2021-072 : CONVENTION PORTANT ACCORD DE PARTAGE DES FRAIS D'ECOLAGE AVEC LA VILLE DE BOIS D'ARCY POUR L'ACCUEIL D'UN ENFANT PORTEUR DE HANDICAP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Approuve la convention entre la Ville de Bois-d'Arcy et la Ville des Clayes-sous-Bois et autorise Monsieur le Maire à la signer.

2021-073 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES CLAYES-SOUS-BOIS ET L'ASSOCIATION MJC GERARD PHILIPPE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de partenariat avec la MJC Gérard Philippe pour une durée d'un (1) an.

2021-074 : AVANCE DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION MJC GERARD PHILIPPE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Approuve le vote d'une avance sur la subvention de fonctionnement 2021 à l'association M.J.C. Gérard Philippe d'un montant de 70 000 €

2021-075 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DADOO RUN RUN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Décide de verser une subvention exceptionnelle de 1.500 € à l'association Dadoo Run Run

ARTICLE 2 : Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2021

2021-076 : CONVENTION DE RESIDENCE AVEC MONSIEUR JEAN-PHILIPPE AGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : autorise le maire à signer la convention de prêt de salle à titre gratuit

Les délibérations peuvent être consultées, dans leur intégralité, en mairie.

Pour affichage, le 4 octobre 2021

Le Maire,



Philippe GUIGUEN